



Demande de bourses 2020-2021

vendredi 10 avril 2020, par [Administrateur 2](#)

Vous êtes lycéen(ne) en terminale et futur(e) étudiant(e), c'est le moment de faire votre demande de bourse (et/ou de logement) en ligne pour 2020/2021 !

En 2019/2020, plus d'1/3 des étudiants sont en effet boursiers. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas boursier au lycée que vous ne le serez pas en tant qu'étudiant.

Vous pouvez le vérifier en faisant une simulation sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr. Quelle que soit la réponse du simulateur, saisissez votre dossier en ligne sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr dès maintenant pour être certain de la bonne prise en compte de vos droits à bourse.

Pour toutes informations complémentaires et aide à la saisie de votre dossier rendez-vous sur le site : www.crous-aix-marseille.fr/bourses/etudiants-lan-prochain/